Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

669

Band: - (1983)

Heft:

Artikel: Sauvetage : paysannerie : Denner et le service après ventes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024761

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Les trous de la CEDRA (suite)

J'aime que la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs), non contente de sonder nos sols, se mette à sonder nos cœurs et nos reins (cf. «TLM» du jeudi 20 janvier: Sondage de la CEDRA — Le plus gros danger). Mais que trouve-t-elle donc, au fond, au tréfonds de ces trous qu'elle creuse éperdument? Oh! merveille! ceci: à part «moins d'un sixième» de mauvais esprits helvétiques (qui pensent, eux, que ce sont les déchets radioactifs qui constituent, pour notre environnement, la menace la plus sérieuse), le reste de

la population est allègrement d'avis que ces résidus sont à peine plus dangereux que les déchets ménagers encombrants. Dont acte.

Oui mais... que veut prouver ainsi la CEDRA? Que si une grosse majorité de Suisses croient que cette menace n'est pas si sérieuse, elle ne l'est pas réellement? Que la croyance d'une majorité de gens en quelque chose équivaut à une preuve de la réalité de cette même chose? Hum... Voie dangereuse, pente savonneuse, qui a déjà conduit à des abîmes...

Quand j'étais petite, ma maman me disait: «Ne prends pas tes désirs pour des réalités.» Le conseil pourrait servir à d'autres... à moins qu'ils ne cherchent tout simplement à nous faire prendre des vessies pour des lanternes!

Catherine Dubuis

ROTHENTHURM

Un chef au DMF

Place d'armes de Rothenthurm: ah la mâle assurance du radical vaudois et par ailleurs chef du Département militaire, Georges-A. Chevallaz! Ce ne sont pas les occasions qui manquent à M. Chevallaz de remonter le moral des troupes, d'adresser au peuple suisse quelques paroles réconfortantes par-dessus les quelques dizaines de casquettes galonnées qui sont son auditoire respectueux une ou deux fois par semaine en moyenne, mais il faut avouer qu'il n'était jamais allé aussi loin que dans cette dernière interview accordée à la fin de la semaine passée au «Tages Anzeiger» (20.1.1983): illustration du bon droit militaire, bardé de toutes les certitudes morales, administratives, esthétiques, écologiques, légitimité parlementaire à l'appui; et finalement la démonstration carrée que la défense nationale passe par les constructions prévues à Rothenthurm. Punkt schluss.

Ce n'est pas que les journalistes du «TA», Jürg

Schoch et Rolf Wespe, aient baissé les bras, loin de là. Mais comment «aller plus loin», lorsqu'on reçoit dans les gencives des réponses aussi définitives que:

- «Avez-vous vu les plans des casernes? Ce sont de beaux bâtiments» (il était question de la «sensibilité» du DMF aux problèmes de protection du paysage);
- «Il y a un stand de tir à trois cents mètres de ma maison» (il était question du bruit pour les habitants du village, situé à un kilomètre des installations envisagées);
- «Je suis convaincu que l'opinion publique en Suisse ne l'acceptera pas. L'opinion publique, et surtout en Suisse centrale, n'acceptera pas le désordre et la contestation» (il était question de manifestations possibles).

Et voici que quelques jours plus tard un sondage commandé par le WWF nous apprenait que près de deux Suisses sur trois se prononcent contre la place d'armes de Rothenthurm. Les certitudes du chef du DMF ne seraient-elles qu'un banal exercice de méthode Coué? **SAUVETAGE**

Paysannerie: Denner et le service après ventes

Tout récemment, la presse agricole rappelait les chiffres: entre 1965 et 1980, le nombre des exploitations a diminué de 162 000 à 125 000, soit de 23%; l'effectif des domaines de moins de 10 hectares a carrément fondu, se réduisant de 80%. Et le processus se poursuit, implacable, au rythme de 2000 à 2500 disparitions par année; l'agriculture n'occupe plus guère que 5% de la population active, proportion diminuée de moitié au cours des deux dernières décennies.

Face à cette réalité, le droit: depuis 1947, la Confédération peut intervenir, s'il le faut en dérogeant au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, «pour conserver une forte population paysanne, assurer la productivité de l'agriculture et consolider la propriété rurale». Mission précisée en 1951, par la fameuse Loi sur l'agriculture, qui a passé de justesse le cap du référendum, lancé à l'époque par la Migros.

DE RÉVISION EN RÉVISION

Alors? Un tel écart entre les faits et la loi signale que cette dernière est mal faite, ou mal appliquée. En tout cas, elle ne prévoit pas les moyens adéquats. Ce que voyant, le Conseil fédéral voulut corriger en 1976 par tout un «paquet agricole», d'où les Chambres allaient promptement extraire le contingentement laitier, mis en œuvre dès le printemps 1977. Quant aux autres mesures prévues, qui devaient instituer une nouvelle réglementation des denrées fourragères, elles firent l'objet d'âpres délibérations parlementaires. Pour peser sur le débat, l'Union centrale des producteurs de lait n'hésita pas à lancer une initiative populaire, déposée en août 1978, et désormais prête à passer

en votation populaire, sans recommandation de l'Assemblée fédérale d'ailleurs.

Pour éviter cette échéance, redoutée dès le début par les initiants (cf. DP 630: «Coup fourré dans les fourrages»), ceux-ci ont, par une initiative parlementaire de leur président, le conseiller national UDC zurichois Reichling, torpillé l'amendement constitutionnel en proposant une nouvelle révision de l'article 19 de la Loi sur l'agriculture, déjà profondément modifié en 1979. Du coup, le Conseil fédéral y est allé de sa contre-proposition, et les deux projets viennent de partir en consultation.

L'un et l'autre veulent encourager l'exploitation paysanne, et pénaliser les «fabriques» de protéines animales, qui utilisent comme facteur de production non pas le sol national et ses fourrages grossiers, mais bien des aliments concentrés importés.

Différence principale entre les deux projets: tout comme l'initiative populaire, la majorité de la commission du Conseil national, qui a donc suivi Reichling, préconise le contingentement et l'attribution des fourrages importés, alors que le Conseil fédéral refuse une telle solution, dont l'application nécessiterait une centaine de fonctionnaires supplémentaires (l'Office fédéral de l'agriculture en compte actuellement 150 et les Stations de recherche environ 640).

N'EST PAS DUTTI QUI VEUT

Sans se soucier le moins du monde des projets en discussion, la maison Denner, dont les ventes au détail ont sans doute passé l'an dernier la barre du milliard de francs, se lance à son tour dans la bagarre pour le sauvetage des exploitations paysannes: dans une conférence de presse assortie d'un long embargo comme pour les plus compliquées affaires financières, M. Karl Schweri, patron de Denner, annonçait la semaine dernière le pro-

chain lancement d'une initiative populaire dans ce sens. Dans quel sens au fait? Se prenant pour un second Duttweiler (mais n'est pas Dutti qui veut), M. Schweri part en guerre contre le mécanisme des subventions proportionnelles, qui favorisent les gros éleveurs (entendez la Migros via Optigal) et il veut réserver les fonds publics aux seules exploitations familiales. Tant qu'à faire, M. Schweri veut aussi réformer le marché des œufs et de la volaille, pour le plus grand bien de tous — producteurs, distributeurs, consommateurs et animaux.

SANS VISION D'AVENIR

Plus vite dit que fait. D'autant que la suite dans les idées n'obsède pas la maison Denner: certes, elle a déjà souvent attaqué la politique agricole suisse, mais au coup pour coup, sans vision d'ensemble ni d'avenir. Il y eut les centrales laitières et leurs «palais», les produits agricoles transformés (quasiréussite du référendum en décembre 1975), les œufs de batteries suisses et étrangères et, plus récemment, les vins rouges importés en bouteilles.

Traditionnellement, l'assortiment des magasins Denner se composait surtout de produits alimentaires achetés à l'étranger, donc à meilleur marché que ceux de la production indigène. Or, depuis trois ou quatre ans, l'entreprise de distribution Denner s'est lancée à son tour dans la vente de produits frais, déjà présents dans 79 succursales sur 194 à fin 1981. Et pour se procurer ces produits, Denner doit désormais s'approvisionner davantage en Suisse — d'où son intérêt soudainement accru pour la paysannerie helvétique et ses problèmes.

PETITS PAYSANS: OUI; PETITS DÉTAILLANTS: NON

Cette stratégie n'est pas sotte, et pourrait même égratigner l'image de Migros (et de Coop bien sûr) aux yeux des consommateurs, et la ternir encore plus fortement auprès des producteurs suisses. Mais l'opération rappelle curieusement certaines initiatives de la Migros de l'ère Duttweiler — avec le relais politique de l'Alliance des Indépendants en moins. Et puis, la manœuvre manque tellement de finesse qu'elle pourrait bien n'entraîner que l'Association des petites et moyennes exploitations agricoles (l'UPS d'outre-Sarine); dans sa lutte désespérée, l'association de M. Hochuli ne chipote pas sur les alliances même les plus compromettantes. Quant aux consommatrices suisses alémaniques et aux organisations de protection de l'environnement et des animaux, elles seraient bien inspirées de ne pas fournir le public dont M. Schweri a besoin pour réussir son coup (Denner n'a ni coopérateurs, ni journal, seulement des clients «tenus» par ses prix discount).

LA RUÉE

Small is beautiful... si la petite unité peut survivre. Devant l'implacable «plan Mansholt de fait» qui s'applique en Suisse, le sauvetage des exploitations paysannes devient une cause à la fois préoccupante et payante. C'est donc la ruée, des politiques comme des commerciaux.

Les consommateurs regardent, et se disent que les contribuables vont bien régler la facture, au titre de la défense nationale économique et de la sécurité de l'approvisionnement. Et les petits détaillants, qui lancent depuis des années des SOS entendus des seuls républicains et autres sauvegardeurs des traditions, deviennent de plus en plus amers: leur initiative populaire n'a pas même été honorée d'un contre-projet fédéral!

Bref, une bonne leçon de choses politique: malgré la diminution de ses effectifs, l'agriculture pèse — et paie — toujours. Le sort du commerce n'intéresse en revanche pas vraiment; et d'ailleurs, il a voulu sa liberté, qu'il l'assume. Données simples à retenir en ce début d'année électorale.